

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-411**Objet : Rencontre territoriale – Samedi 27 juin - Convention de mise à disposition de végétaux (plantes et arbustes) entre ARCHE Agglo et LaMaison.fr**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant l'organisation de la rencontre territoriale, le samedi 27 juin 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de l'Espace 45, à Pont-de-l'Isère, ARCHE Agglo souhaite l'agrémenter de végétaux (plantes et arbustes) ;

Considérant que l'établissement LaMaison.fr de Tournon sur Rhône met à disposition des végétaux à titre gracieux ;

Considérant qu'une convention doit être établie pour définir les modalités de cette mise à disposition ;

DECIDE

Article 1 – de signer une convention de mise à disposition de plantes et arbustes par LaMaison.fr, sise 28 avenue Hélène de Tournon à Tournon sur Rhône (07300) définissant les modalités de ce prêt.

Article 2 – En cas de dégradation d'un des végétaux, ARCHE Agglo dédommagera au prix fixé par la convention.

Article 3 – La durée de la convention sera conclue du vendredi 26 juin 2026 au lundi 29 juin 2026.

Article 4 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé
électroniquement
par : Présidente
ArcheAgglo

Date et heure de publication : 30/06/2026 14:12:15

Date de signature